

LE PREFET AUX CHAMPS

Un projet audacieux pour assurer la mutation de la ville

Le redressement financier de la commune opéré en 1996, ainsi que les premières concrétisations du programme municipal adopté par les Seynois en 1995, permettent la mise en œuvre d'un grand projet urbain destiné à assurer les conditions de la mutation de la ville.



Consulter, entendre et tenir compte de l'avis des Seynois.

Daniel Canépa, préfet du Var, lors de sa visite « sur le terrain » a affirmé sa volonté de « faire avancer La Seyne et ses dossiers ». Sur place, guidé par le maire, le représentant de l'Etat a pu mesurer les atouts mais aussi les difficultés de la deuxième ville du Var. Il a pu aussi se persuader de la volonté inébranlable du premier magistrat pour réveiller la cité de sa torpeur et de sa détermination à voir l'aboutissement de tous les projets.

Après la visite du parc paysager, de la corniche de Tamaris, du site des anciens chantiers où seront édifiés l'IUFM, le CFA et le complexe cinématographique, il s'est déplacé dans la ZUP de Berthe pour évoquer la réhabilitation en cours des logements HLM. Puis au cours d'une séance de travail, ont été approfondis les dossiers « brûlants » : le maintien de l'IUFM à La Seyne et son développement sur le site, l'aménagement du centre urbain et la traversée sous dalle du port, l'équilibrage des quartiers pour assurer la cohésion sociale, la mutation économique, la protection et la valorisation de l'environnement, la révision du POS en vue de créer les conditions pour la réalisation du complexe cinématographique et du parc aquatique. Les services municipaux et ceux de la préfecture travailleront en étroite collaboration pour accélérer les procédures et surmonter les obstacles. Le préfet a évoqué l'approche globale des élus seynois « marquée par

quatre grandes considérations » qui résument les difficultés de la ville. « Vous êtes en face d'un développement démographique rapide qui nécessite de répondre aux besoins immédiats, en face d'une urbanisation insuffisamment maîtrisée, vous devez faire face à la rupture économique, pour ne pas parler de désastre, avec la fermeture des chantiers, et vous

Cohérence et vie commune à tous les quartiers

vous trouvez face à une quasi absence de solidarité intercommunale. Face à tout cela votre réponse passe par une originalité avec un développement complexe et multipolaire qui s'appuie sur le tourisme, les activités économiques, la dimension culturelle, le souci de fluidifier la circulation, la réhabilitation des quartiers tout en rendant une cohérence et une unité de vie commune à tous les quartiers ». « Mon diagnostic, poursuit le préfet :

vous avez la force en vous, tirée de votre histoire, vous avez des atouts. Ensemble, par un dialogue permanent, sans esquiver les problèmes, nous ferons en sorte que vos projets ambitieux soient menés à leur terme ». Daniel Canépa reconnaît bien volontiers que le choix des élus n'a pas été la facilité. La situation de La Seyne demande du courage. Le choix de l'implantation du complexe aquatique à la limite de plusieurs communes apparaît « judicieux » au préfet. Pour l'avenir du complexe cinématographique, l'avenir apparaît « serein » après quelques réajustements et précisions sur ce projet. Pour l'IUFM, « j'estime que l'on doit prendre en compte l'équilibre, l'aménagement du territoire et l'indispensable accompagnement pour une commune comme La Seyne », a encore déclaré le préfet. Des positions claires qui ont pleinement satisfait les élus seynois.

Claude Alberto



Le maire guide le préfet sur le terrain.

NON-VOYANTS

France Télécom vient de mettre à la disposition des personnes non-voyantes et mal-voyantes une brochure concernant les nouvelles conditions générales de l'abonnement téléphonique. Pour obtenir ces documents en braille intégral et caractères agrandis, contacter votre agence France Télécom. Appel gratuit : 101.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

La prévention routière organise des stages de récupération de points du permis de conduire.

Renseignements et inscriptions au 04 94 92 98 41.

FNACA

La FNACA qui organise son assemblée générale samedi 2 octobre, salle des fêtes à 16h, met à la disposition des anciens combattants d'Afrique du Nord son service juridique, ses œuvres sociales, ses mutuelles, son journal et les aides à l'obtention de leurs droits. Permanences tous les mardis après-midi de 16h à 19h et le vendredi matin de 9h à 11h au foyer des anciens, square Aristide Briand. Tél : 04 94 87 30 61.

LA GENDARMERIE RECRUTE

La gendarmerie offre un large éventail de métiers et de remarquables possibilités d'évolution de carrière. C'est pourquoi chaque année des milliers d'hommes et de femmes rejoignent ses rangs. Renseignez-vous sur les contrats ou le service national dans la gendarmerie, en contactant la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile.

Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie, 167, Av. de Toulon. 13010 Marseille. Tél : 04 91 80 52 30.

LE DÉBROUSSAILLEMENT EST OBLIGATOIRE

Sont soumis à l'obligation de débroussaillage les propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis, situés dans des zones urbaines délimitées par le POS. Chaque année, de nombreux incendies se déclarent ou sont attisés par le non respect de ces règles.